



## La vie de l'ASNAV

### 05-001 Notre bulletin d'information en ligne « NAVIGATION 05 » - Sommaire

La vie de l'ASNAV :	Notre bulletin d'information en ligne « NAVIGATION 04 »	1
	<i>Transhelvetica SA</i> et ASNAV – Séance de réflexion avec les autorités vaudoises	1
	Section neuchâteloise – L'assemblée générale 2005 aura lieu le 2 novembre	2
	Section Ostschweiz - L'assemblée générale du 20 juin 2005	2
La vie du réseau :	<i>Transhelvetica SA</i> - Position sur le plan d'aménagement cantonal vaudois	2
Manifestations – Foires – Expositions :	<i>Swiss Shippers' Council (SSC)</i> – Prochain séminaire « Fret maritime »	3
	France – Les musées de la batellerie du Bassin EST	3
La navigation sur le plan suisse :	Ports de Bâle : + 4 % au 1 <sup>er</sup> semestre 2005	3
	Lac Léman – La nouvelle liaison transfrontalière Nyon – Chens-sur-Léman	4
	Lac Léman - Remise à l'eau officielle du vapeur « <i>Simplon</i> »	4
	Lac Léman – L'augmentation de capital de la <i>CGV</i> est une réussite	5
La navigation sur le plan international :	France – Trafic et réseaux des principales voies navigables de 1996 à 2002	5
	France – Strasbourg : trafic fluvial en hausse de 5,6 % en 2004	5
	Pays-Bas – Rotterdam n'est plus le 1 <sup>er</sup> port du monde	5
Technique – Dossiers :	France – Le « <i>Sea Orbiter</i> », véhicule révolutionnaire d'exploration des mers	6
	<u>DOSSIER 6</u> – Convention révisée pour la navigation sur le Rhin ( <i>Convention de Mannheim</i> ) : Protocole n° 6	6
Commande de documents		7

### 05-002 *Transhelvetica SA* et ASNAV - Séance de réflexion avec les autorités vaudoises

Plusieurs cantons revoient leur plan d'aménagement cantonal, ce qui incite nos organisations à réfléchir à l'avenir des transports en Suisse et à en tirer les conséquences, par exemple repenser nos objectifs, notre rôle et nos actions, éventuellement les adapter en fonction de la situation prévisible à court et moyen terme. C'est ainsi que, dans le cadre de la procédure de consultation sur le plan directeur d'aménagement du canton de Vaud, *Transhelvetica SA* a provoqué une séance de réflexion qui eut lieu à Lausanne le 1<sup>er</sup> septembre avec les autorités vaudoises compétentes (*voir ci-après l'article 05-005*)

Le Président central de l'ASNAV, Gérard Ducarroz, accompagnait MM. Thierry Du Pasquier, Président de *Transhelvetica SA*, Claude Tilleu, Président de l'Association vaudoise pour la navigation fluviale (AVNF), Vice-président de l'ASNAV et Daniel Jaquinet, ancien Secrétaire central de l'ex-Association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin (ASRR).

Notre délégation a été fort bien reçue par les représentants des autorités vaudoises, à savoir MM. Jean-François Jatton, chef du Service des eaux et de la protection de l'environnement du Canton de Vaud, François Matthey, chef de la Division économie hydraulique, du Service des eaux et Philippe Daucourt, Section appui et stratégie de l'Aménagement du territoire.

(ASNAV – 15.10.05)

### 05-003 **Section neuchâteloise - L'assemblée générale 2005 aura lieu le 2 novembre**

L'assemblée générale ordinaire de notre section neuchâteloise, l'**Association neuchâteloise pour la navigation intérieure ANNI**, se tiendra le 2 novembre dans les locaux de l'entreprise de transports par eau de sables et graviers *Bühler Eugène & Fils SA*, chemin des Helvètes à Marin- Epagnier (évidemment au bord du canal de la Thielle, juste avant son embouchure dans le lac de Neuchâtel).

### 05-004 **Section Ostschweiz – L'assemblée générale du 20 juin 2005**

Notre section alémanique, la **Schweizerischer Binnenschiffahrtsverband - Sektion Ostschweiz**, dont le siège est à Zurich, a tenu son assemblée générale ordinaire le 20 juin chez *KIBAG* à Zurich, sous la présidence de M. Franz Brütsch. Ce dynamique Président est aussi Vice- président de l'ASNAV.

Dans son rapport, M. Brütsch annonça que la section comptait 6 nouveaux membres et rappela qu'un bulletin d'information « *Binnenschiffahrt Aktuell* » a été envoyé en mars 2005. Il fait mention des activités de *Transhelvetica SA*, de la section vaudoise absorbée par le projet *GESORBE* et du nouveau secrétariat central de l'ASNAV qui édite désormais, en français, un bulletin électronique mensuel « *NAVIGATION* ».

M. Brütsch fit ensuite le bilan très positif de l'intense activité du *VWR - Verband für die Weiterführung der Rheinschiffahrt*. Le *VWR* examine les projets d'aménagement du Rhin entre les régions rhénanes et l'embouchure de l'Aar, il entretient des contacts avec les autorités et la presse, a édité une brochure, « *Freizeit der Rheinschiffahrt* », et a lancé une enquête très vaste et pointue dans le cadre du nouveau plan d'aménagement du canton d'Argovie dont les résultats seront connus avant la fin de l'année.

(SBSV Ostschweiz- 8.8.05)

## **La vie du réseau**

### 05-005 **Transhelvetica SA - Prise de position sur le plan d'aménagement cantonal vaudois**

Répondant à la consultation des « milieux intéressés » sur le plan cantonal vaudois d'aménagement du territoire, *Transhelvetica SA* a écrit comme suit le 20 octobre à Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud sous la signature de son Président, Me Thierry Du Pasquier :

*« La vocation de la société Transhelvetica S.A. est de favoriser le développement de notre pays en contribuant à le faire bénéficier des avantages du transport moderne par eau : le plus économique et le plus conforme à la préoccupation du développement durable.*

*Pour cela il nous paraît évident que la Plateau suisse devra, tôt ou tard, être relié au réseau européen de navigation intérieure qui se développe de façon significative dans tous les pays qui nous entourent. Pour certains depuis des siècles, pour d'autres selon des projets en voie de réalisation ou à l'étude.*

*Ce développement est motivé par la saturation des transports terrestres dont les possibilités de développement se heurtent désormais à des impossibilités dont les décideurs prennent de plus en plus conscience. Il n'existe pas d'autre solution que le recours à la voie d'eau. Dans la situation conjoncturelle qui est la nôtre, on est confronté à un difficile paradoxe : plus nous avons besoins de transports performants, économiques et respectueux de l'environnement, moins nous disposons des moyens d'investir pour les réaliser.*

*C'est ce qui a décidé une partie importante de nos actionnaires, et des responsables publics et privés qui ont accepté la responsabilité d'une place dans notre Conseil d'administration, à reprendre la réflexion sur des bases nouvelles sur les buts et moyens de notre action et sur la justification de notre existence.*

*Dans cette perspective, une première séance de réflexion s'est tenue le 1er septembre dernier à Lausanne dans les locaux du Service des eaux, qui rassemblait quelques membres de notre Conseil d'administration, mais également des responsables de l'Administration vaudoise qui y ont participé à titre personnel, mais en apportant leurs compétences spécifiques.*

Une des pistes qui se dégage de cette réflexion est qu'il importe, non seulement de mettre en évidence l'intérêt de réserver l'avenir en matière de navigation intérieure (tracé), mais aussi de redéfinir, en la précisant, la direction de notre démarche. Nous le ferons dans les termes suivants :

Notre objectif est de désenclaver le Plateau suisse sur le plan de la navigation intérieure professionnelle et de loisirs en le reliant au réseau européen. Aujourd'hui cela signifie principalement vers le Rhin en rendant navigable une portion de l'Aar.

Notre but actuel n'est pas de promouvoir la traversée de l'Europe par la Suisse, ce que le nom de la société pourrait donner à penser. Nous estimons aujourd'hui que, dans la logique des travaux que l'Allemagne entreprend en direction de Singen à l'est de Schaffhouse, une liaison qui aboutirait à Yverdon, sinon à Chavornay, serait déjà un pas décisif dans l'allègement du trafic routier notamment sur le Plateau suisse et un véritable poumon pour notre économie.

Dans cette perspective, nous sollicitons qu'une mention dans ce sens soit faite au Plan directeur cantonal du Canton de Vaud et que notre société soit intégrée au processus qui doit déboucher sur son acceptation.

(Transhelvetica SA – 20.10.05)

## Manifestations – Foires - Expositions

### 05-006 **Swiss Shippers' Council (SSC) – Prochain séminaire « Fret maritime »**

Le prochain séminaire « Fret maritime » du SSC aura lieu du mercredi **25** au vendredi **27 janvier 2006** au Grand Hôtel Victoria-Jungfrau à Interlaken. (SSC – 10.05)

### 05-007 **France - Les musées de la batellerie du Bassin EST**

L'hiver approche. C'est temps de la chasse, en particulier en Alsace, pour nous Suisses. C'est donc le moment de visiter les musées de la batellerie au nord de notre pays, soit le Bassin EST de la France, c.à.d. la région Alsace - Lorraine – Champagne-Ardenne. Nous publierons ultérieurement les coordonnées des autres musées de la batellerie des autres bassins fluviaux français.

#### **Bassin EST**

##### **Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche**

36, rue Saint-Laurent

25290 - ORNANS

Téléphone : 03 81 57 14 49

Collections : Maison Nationale de la pêche et de l'eau

##### **Naviscope Alsace**

Quai des Belges

Rue du Général Picquart

67000 - STRASBOURG

Téléphone : 03 88 60 22 23

(Fluvial – 9.05)

## La navigation sur le plan suisse

### 05-008 **Ports de Bâle : + 4 % au 1er semestre 2005**

Dans les ports des deux Bâle, 3'934'326 t de marchandises ont été chargées et déchargées durant le 1<sup>er</sup> semestre 2005, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre de l'an ndernier. Les arrivées ont augmenté de 4,4 % en tonnage et les départs de 0,7 % (Rheinschiffahrtndirektion – 27.7.05)

### 05-009 **Lac Léman – La nouvelle liaison transfrontalière Nyon – Chens-sur-Léman**

La nouvelle liaison transfrontalière de Nyon (VD) à Chens-sur-Léman (France) est en service depuis le 22 mars 2005. De part et d'autre, les pendulaires qui l'utilisent pour aller au travail apprécient ces traverses. Cette liaison représente un ballon d'essai pour la *CGN – Compagnie Générale de Navigation*, qui espère développer à moyen terme d'autres transports rapides entre les deux rives, notamment entre Morges et Thonon. Objectif de rentabilité de cette navette: une centaine d'abonnements, en test pour deux ans. Le bouche oreille ayant fait son œuvre, la Compagnie avait vendu 48 abonnements à fin avril (150 fr. l'abonnement mensuel). Un résultat satisfaisant pour une liaison en service depuis moins de deux mois à l'époque. La petite unité « *Col –Vert* » (130 places) a assuré la liaison entre Nyon et Chens-sur-Léman jusqu'à la belle saison. En juillet et août, le bateau « *Ville de Genève* » a pris le relais.

Par temps calme, la diagonale entre Nyon et Chens-sur-Léman ne dure que 20 minutes. Il y a encore quelques problèmes à résoudre à terme. Côté français, faute de transports publics, tout le monde vient en voiture jusqu'à Chens-sur-Léman, où la commune réserve un parking non loin du débarcadère. Côté suisse, certains utilisent une moto, une deuxième voiture (d'occasion) ou le bus pour continuer leur chemin. Quoiqu'il en soit, les usagers semblent très satisfaits de cette navette.

Aujourd'hui, la *CGN* se dit plus que satisfaite des résultats. Le nombre d'abonnements prévu est atteint et de nombreux non-abonnés (la plupart des frontaliers) utilisent cette nouvelle possibilité de relier les deux rives. La *CGN* continuera donc dans cette voie et envisage d'autres traversées transfrontalières avec des vedettes rapides, ce qui réjouit évidemment l'*ASTL - Association de Soutien aux Traversiers du Léman*, l'un des membres collectifs de l'*ASNAV* qui espère que de nouvelles initiatives tant publiques que privées ou mixtes permettront les traversées avec des bacs pour véhicules. (24 Heures - 13.5 / CGN-19.10.05)

---

### 05-010 **Lac Léman - Remise à l'eau officielle du vapeur « *Simplon* »**

Après presque deux ans d'arrêt suite à l'accident survenu le 18 août 2003, la remise à l'eau officielle du *Simplon* a eu lieu le 2 juillet 2005. Le vapeur *Simplon* a été construit entre 1914 et 1919 (interruptions pendant la première guerre mondiale) et mis en service en 1920. Il fait partie, avec *La Suisse* de 1910 et *l'Helvétie* de 1926, d'un groupe unique de bateaux à roues à aubes *Belle Epoque*. En effet, ces trois unités sont vraisemblablement les plus grandes existant encore en Europe (78 m de longueur sur 16 m de largeur, 1600 passagers à l'origine).



Le bateau a été sérieusement endommagé lors d'un accident le 18 août 2003 dans la rade de Genève (explosion dans les conduits de fumée et dans l'acheminée). L'*ABVL (Association des amis des Bateaux à vapeur du Léman)* a lancé une vaste campagne de recherche de fonds immédiatement après l'accident. L'élan de solidarité a été formidable; CHF 1'760'000.-- ont été récoltés, permettant de sauver le *Simplon*. En juillet, la somme de CHF 790'000.-- devait encore être trouvée afin de financer les derniers travaux.

(CGN – 2.7.05)

---

### 05-011 **Lac Léman – L'augmentation de capital de la CGN est une réussite**

L'augmentation de capital, lancée en juillet 2005 afin de donner à la CGN - *Compagnie générale de navigation sur le lac Léman* de nouveaux moyens pour son développement, a été totalement souscrite : la barre des deux millions de francs a été atteinte à fin septembre.

Afin de satisfaire tous les actionnaires, le lancement d'une deuxième tranche de deux millions de francs sera soumis pour approbation au Conseil d'administration de la CGN en octobre. Les communes ou les actionnaires n'ayant pas encore souscrit auront donc l'occasion de le faire jusqu'au 27 janvier 2006. Les fonds levés seront utilisés, comme cela a été annoncé à l'assemblée générale 2005, en priorité pour la rénovation du vapeur "*La Suisse*" ainsi que pour l'acquisition de nouvelles vedettes rapides. (CGN-27.9.056)

## **La navigation sur le plan international**

### 05-012 **France – Trafic et réseaux des principales voies navigables de 1996 à 2002**

<b>Trafic en % des t / km</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
Seine et canaux annexes	34.2	27	26.6	31.7	29.2	27.7	28.91
Rhin, grand canal d'Alsace et canaux annexes	19	35.5	36.9	32.5	33.8	34.9	34.34
Voies de liaison entre Paris, le nord et l'est	14.4	11.2	12.1	11.1	11.5	11.1	10.52
Voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais	11.9	9	8.3	8.2	9	9.7	9.35
Voies navigables de l'est (Rhin exclu)	10.6	8.8	7.9	7.1	7.5	7.8	7.45
<b>Total</b>	<b>90.1</b>	<b>91.5</b>	<b>91.8</b>	<b>90.6</b>	<b>91</b>	<b>91.1</b>	<b>90.57</b>

(VNF / transports.equipement.gouv.fr – 4.2.04)

### 05-013 **France – Strasbourg : trafic fluvial en hausse de 5,6 % en 2004**

Le port autonome de Strasbourg (PAS) deuxième port fluvial français après Paris, indique avoir enregistré en 2004 une hausse de 5,6 % de son trafic fluvial par rapport à 2003, avec plus de 8,6 millions de tonnes. Ce résultat a été obtenu « malgré une baisse de l'agroalimentaire et des produits pétroliers « compensée par une hausse des exportations au chapitre des graviers » et un bond de « 56,7 % des objets manufacturés à 591.000 tonnes en 2004 », selon le PAS. Le trafic de conteneurs, tous modes de transport confondus, a progressé de 15,9 % pour s'élever à 156.436 EVP. Le trafic voyageurs, « découvrant Strasbourg au fil de l'eau », s'est établi en baisse à 672.741 passagers (688.000 en 2003) et les bateaux de croisière sur le Rhin ont vu leur fréquentation gagner plus de 6 % avec environ 150.000 passagers. (Le Figaro – 5.2.05)

### 05-014 **Pays-Bas – Rotterdam n'est plus le 1<sup>er</sup> port du monde**

Malgré ses 352,4 millions de tonnes (271 de t déchargées et 81 chargées), Rotterdam le plus grand port du monde ne l'est plus depuis 2004 en dépit d'une hausse de trafic de %. Le tonnage total était de 314,6 millions de tonnes en 2001, 321,8 en 2002, 328,1 en 2003. Rotterdam s'est fait coiffer par Singapour en 2004. Nous reviendrons dans un prochain numéro. sur l'activité de ce port néerlandais gigantesque (10'500 ha, dont 5'040 ha de sites industriels).et occupant quelque 60'000 personnes à Rotterdam même et 250'000 dans le reste du pays En 2004, il a accueilli 30'695 navires de haute mer et environ 130'000 bateaux intérieurs. (Port of Amsterdam - 7.05)

## Technique – Dossiers

### 05-015 France – Le « *Sea Orbiter* », véhicule révolutionnaire d'exploration des mers

Oubliez les sous-marins en forme de suppositoire et tous les véhicules d'exploration des mers dont l'ergonomie rappelle celle des poissons. Le nouveau vaisseau conçu par l'architecte Jacques Rougerie, un habitué des constructions marines les plus folles, a préféré la verticalité d'animaux plus rares comme l'hippocampe. Le *Sea Orbiter*, présenté en première mondiale au *Musée de la Marine* à Paris, est un semi-submersible de 50 mètres de haut qui doit offrir une nouvelle vision de l'océan.

La partie haute et émergée du *Sea Orbiter* permet de vivre dans les conditions atmosphériques normales, tandis que la partie immergée de 31 mètres permet à huit "aquanautes" de vivre dans une zone pressurisée, avec vue directe sur les fonds océaniques grâce aux baies panoramiques et possibilité de sortie par SAS. Cette vie sous la mer dont rêve Jacques Rougerie s'ouvre aussi bien aux biologistes, océanographes et autres experts du monde marin, qu'aux amateurs d'apesanteur et d'espace.

Le *Sea Orbiter* recrée en effet des conditions similaires à celles d'une vie à bord de la station spatiale. Ce mode de vie est d'ailleurs déjà utilisé par la NASA pour l'entraînement des astronautes et le responsable de ce programme NEEMO est partenaire du projet. En choisissant de laisser dériver le *Sea Orbiter* au gré du Gulf Stream, ses concepteurs le rapprochent un peu plus du mode de déplacement de la station orbitale.

Jacques Rougerie et son équipe espère que les premières missions du *Sea Orbiter* se concrétiseront en 2008. En attendant, une maquette est exposée au *Musée national de la Marine* (Paris, 17<sup>e</sup>) jusqu'au 31 août, dans le cadre de l'exposition sur Jules Verne. (C.Dumas, *Nouvel Observateur* – 25.5.05)

### 05-016

## DOSSIER 6 - Convention révisée pour la navigation sur le Rhin (Convention de Mannheim) : Protocole n° 6

La réglementation internationale de la navigation sur le Rhin repose sur la *Convention révisée pour la navigation du Rhin (Convention de Mannheim)* du 17 octobre 1868 dans sa teneur du 20 novembre 1963. La convention contient, comme principes fondamentaux les plus importants, **la libre navigation** (y compris l'interdiction de prélever des droits basés uniquement sur le fait de la navigation) **et l'unité du régime du Rhin**. La convention de Mannheim garantit ainsi aux bateaux des États membres le libre passage jusqu'à la mer.

La *Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCR)*, une organisation internationale ayant son siège à Strasbourg, veille au respect des principes de la *Convention de Mannheim* et au développement du régime du Rhin. Elle édicte notamment des règles techniques et de police, qui servent au maintien de la sécurité de la navigation sur le Rhin. Depuis quelque temps, la CCR légifère aussi davantage dans le domaine de la protection de l'environnement. Le régime rhénan prévoit lui-même, dans ses prescriptions de police, les infractions et sanctions indépendamment du droit national. Ainsi, un batelier suisse qui violerait certaines prescriptions de police à Cologne sera jugé par un tribunal de Cologne sur la base du régime rhénan exclusivement.

Le protocole additionnel n° 6 a été signé par les représentants des États membres à l'occasion de la session d'automne de la CCR, le 21 octobre 1999 à Strasbourg. Le texte de l'actuel art. 32 de la *Convention révisée pour la navigation du Rhin*, dans sa teneur du 17 octobre 1979, est modifié par le protocole additionnel. Cet article fixe précisément un régime sévère et uniforme de sanctions pour les infractions aux prescriptions communes en matière de police de la navigation.

Les États membres de la CCR sont l'Allemagne, la Belgique, la France, les Pays-Bas et la Suisse. À l'exception de la Suisse, tous les membres de la CCR appartiennent également à l'UE. Grâce au principe de l'unanimité au sein de la CCR, la Suisse peut codécider sur un pied d'égalité dans cette organisation aujourd'hui la plus ancienne en activité d'Europe. L'intérêt de la Suisse à une CCR influente est évident.

Les intérêts de la Suisse dans la CCR sont représentés par le DFAE (Direction du droit international public) et le DETEC (Office fédéral des eaux et de la géologie).

Les cantons riverains concernés de **Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Argovie**, de même que l'**Association suisse de navigation et d'économie portuaire (Schweizerische Vereinigung für Schifffahrt und Hafengewirtschaft, SVS)**, en tant que groupement interprofessionnel des armateurs et des exploitants d'installations de manutention, ont approuvé le protocole additionnel n° 6. L'arrêté fédéral y relatif a été soumis au Parlement par le *message du Conseil fédéral du 23 août 2000*. Le message du Conseil fédéral peut être obtenu par le bulletin de commande  
(Message du CF 2000-1104 – 23.7.00)

## Commande de documents

**Pour vous faciliter la tâche, utilisez le même bulletin « Commande de documents » en attaché (en Word) qu'il suffit de nous renvoyer.**

**Tous les documents sont gratuits, sauf indications contraires. La majorité est en PDF, mais aussi en EXCEL, DOC ou HTML. Les livres et versions papier peuvent être commandés par ce bulletin. Aux prix indiqués en CHF, il y a lieu d'ajouter les frais de correspondance, de copies (éventuels), de poste et d'expédition. Pour toutes questions complémentaires, s'adresser à la rédaction : tél./ fax 026. 477 31 31 - E-mail : [iec@amail.ch](mailto:iec@amail.ch).**

### Comment commander les documents ?

1. Cocher ou mettre une croix en face du document demandé dans la colonne X.
2. Télécharger tout ou partie de ce questionnaire sur votre PC et l'adresser en attaché à [iec@amail.ch](mailto:iec@amail.ch).
3. Autre possibilité : imprimer (y.c. en noir/blanc) et envoyer par fax au 026. 477 31 31

Entreprise :  
Nom - Prénom :  
Adresse :  
NPA - Localité :  
E-mail :

x	No.	Titres	Sources - Date	L.	Pages	Prix
		<b>Légende</b> : L = langue - P = papier - * = frais d'expédition				
		-				
		<b>Technique - Dossiers</b>				
	<b>05-015</b>	<b>DOSSIER 6</b> - Convention révisée pour la navigation sur le Rhin (Convention de Mannheim) : Protocole n° 6	Conseil fédéral – 23.7.00,	F	5	0.00